

## Quelques conseils sur l'attitude à adopter lorsqu'on se retrouve face à un cambrioleur, un braqueur ou un agresseur



L'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) a noté une hausse des cambriolages et des vols pour 2013. Une situation d'insécurité que tout un chacun peut ressentir chez soi, dans son commerce ou dans les espaces publics. Pour se prémunir au mieux, voici quelques conseils.

Avec Mohamed  
Douhane

### **Atlantico : En cas de cambriolage alors que nous sommes présents à la maison, faut-il mieux laisser faire – au risque de perdre ses biens les plus précieux et d'être pris à parti – ou se défendre ?**

**Mohamed Douhane :** Tout d'abord, avant de parler de cambriolage, il faut noter qu'il existe des moyens matériels et électroniques efficaces de prévention, comme des portes sécurisées. Cela ne permet certes pas de supprimer le risque de cambriolage mais il le diminue considérablement. De plus, en cas d'absence durable (pour des vacances ou pour un *week-end*), **il ne faut surtout pas donner l'impression que la maison est inhabitée** car les cambrioleurs font du *repérage*. Pour ce faire, il existe des programmeurs qui simulent la présence (pour la lumière, la télévision ou la radio). **Il faut également aviser ses voisins de son absence, demander à un tiers d'ouvrir le matin ses volets, et, faire suivre ou relever son courrier par un proche.**

En cas de cambriolage, la première chose à faire est d'appeler le commissariat. Si les cambrioleurs sont sur place, il ne faut en aucun cas pas prendre de risques inconsidérés. Les policiers privilégient le recueil des éléments de signalement (taille, âge, corpulence, couleur de peau, coupe de cheveux, tenue vestimentaire, langage, accent...) et d'identification autres (type du véhicule s'il y a, couleur ou encore immatriculation). La vie humaine est plus précieuse que quelques biens matériels – et qui dans la grande majorité des cas, sont pris en charge en cas de vol ou sont même retrouvés par la police nationale ou la gendarmerie. – ; **d'autant plus que les cambrioleurs agissent le plus souvent en groupe et sont armés.**

Il arrive que les cambrioleurs se trouvent nez à nez avec l'habitant et dans ce cas, il est possible de mettre en œuvre la *légitime défense des personnes et des biens*. Toutefois, cette légitime défense est régie par **trois principes mentionnés dans l'article 122-5 du Code pénal. La légitime défense doit correspondre à une riposte simultanée, nécessaire et proportionnelle.** Si la légitime défense n'est pas respectée selon cette règle, la victime peut se retrouver au tribunal.

**A la suite d'un cambriolage, il faut éviter de polluer la scène, comme on dit dans le jargon policier.** Autrement dit, il faut protéger les traces et les indices (vitre brisée, empreintes, tâches de sang, cheveux...), éviter de les toucher, car elles sont indispensables pour les enquêteurs afin d'identifier le cambrioleur.

**Dans la soirée du lundi 20 janvier dernier, un braqueur s'en est pris à une buraliste de Vesoul. Manque de**

---

**chance, l'époux de la buraliste observait la scène depuis son espace bar. C'est ainsi qu'il a maîtrisé le voyou et l'a confié à la police. Un geste courageux qui a sauvé leur recette du jour mais tout à fait dangereux. Mais alors quelle est la meilleure attitude dans ce genre de situations ?**

La meilleure attitude est celle qui consiste à éviter tout contact physique même si on pense en avoir la capacité car on ne peut pas savoir quelle est la capacité du braqueur (ou du cambrioleur), sa résolution, et surtout, son armement. En outre, par peur, il peut devenir très dangereux. **La meilleure attitude se résume par deux termes : la prudence et le discernement.**

Si on est néanmoins amené à agir, il faut avoir, au préalable, mesuré la dangerosité du voyou (est-il armé ? est-il en groupe ?).

**Les agressions, qu'elles soient physiques ou verbales, font, elles aussi, très souvent la une des faits divers. Chauffeurs de bus, équipes hospitalières, homosexuels, adolescents... les exemples ne manquent pas et les prétextes non plus. Faut-il éviter de sortir son portable dans les espaces publics ou de retirer de l'argent aux guichets de banque ? Quel est le juste milieu entre vivre "normalement" et être vigilant ? Comment réagir à une agression physique ou verbale ?**

En matière de prévention, c'est la vigilance qui prime sur la paranoïa. Et si la paranoïa empêche de vivre, il faut tout de même prendre quelques précautions. La vigilance est de rigueur.

**En ce qui concerne le téléphone portable, il faut noter le numéro IMEI dès l'achat.** Il sera en effet utile en cas de dépôt de plainte suite à un vol. Le numéro IMEI permettra de bloquer l'appareil auprès de son opérateur. En outre, il faut être discret lorsqu'on utilise un téléphone portable dans les espaces publics et redoubler de vigilance quand il y a foule : il ne faut pas le mettre à la portée de tous, il faut le ranger plutôt dans les poches intérieures, etc.

Pour ce qui est des retraits en banque, il convient en premier lieu de parler des personnes âgées. Elles doivent être accompagnées – surtout quand elles retirent une grosse somme d'argent. Aussi, et cela est valable pour tout le monde, **il ne faut pas se laisser distraire quand on retire de l'argent.**

**Quand on est dans la rue, il faut toujours marcher face aux voitures.** Ainsi, on peut voir les véhicules qui pourraient s'arrêter et on ne peut pas être surpris par l'arrière. **Il faut se méfier des deux roues** car, souvent, ils prennent le trottoir, et, le passager arrière peut être malveillant (arrachage).

Si un individu vous suit, il ne faut pas hésiter à se rapprocher des passants ou à entrer dans un lieu. De même, il faut se méfier des gens qui nous abordent, qui veulent nous rendre un service ou encore qui veulent un renseignement quand ils le font avec maladresse et empressement. Cela peut en effet être un prétexte pour profiter de l'inattention et voler un portefeuille.

**En cas d'agression, il ne faut opposer aucune résistance quand on a en face des voleurs en groupe et/ou armés. Il faut crier aussi fort que possible.** Il faut également noter le signalement général de l'agresseur (description physique, vêtements, langage, accent...) et éviter de se focaliser sur un seul détail. Et si l'agresseur est véhiculé, il faut relever ses caractéristiques comme sa couleur ou encore sa plaque d'immatriculation, et, la direction de fuite. On contacte alors, de suite, à la police en donnant le signalement, les caractéristiques du véhicule et la direction de fuite.

En cas d'agression verbale, si on a affaire à une personne ivre ou ne jouissant pas de toutes ses capacités mentales, il vaut mieux continuer son chemin. En tous cas, il ne faut pas y répondre physiquement car la personne portant les coups va se retrouver en difficulté avec la loi. La règle est la vigilance et le discernement.

**A quel moment les spectateurs d'une agression physique doivent-ils intervenir – en plus d'avoir contacté au préalable la police ?**

**La loi oblige tous les citoyens à porter assistance à une personne en danger. Le fait de ne pas le faire est répréhensible.**

*L'assistance à personne en danger* repose sur **quatre critères** :

- ne pas présenter de risque pour soi-même ;
- ne pas présenter un risque pour les autres ;
- être en mesure d'agir ;
- avoir connaissance du danger.